

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 8 mars 2024 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2024.

2. Dossiers présentés en CCB

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur les propositions de modification du Règlement de travail, du statut administratif et du statut pécuniaire du personnel administratif et logistique de la zone moyennant la correction suivante : imposer une ancienneté d'au moins 3 ans dans le grade D6 pour pouvoir prétendre à l'évolution de carrière vers le grade D7.

D'attendre le protocole d'accord suite à la négociation syndicale prévue le 13 mars 2024 pour proposer ces modifications au Conseil de zone.

3. Convention UGAP

Le Collège décide de reporter le point.

4. MP Achat de mobilier (armoires, bureaux, sièges) - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de ce marché "Achat de mobilier (armoires, bureaux, sièges)" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Bureau Noël, Route de Neufchâteau, 74 à 6800 Libramont pour le montant d'offre contrôlé de € 6.995,00 hors TVA ou € 8.463,95, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/741-98.

5. MP Mise en conformité électrique du Poste de Ciney - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Mise en conformité électrique du Poste de Ciney" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit GALER AXEL SPRL, Rue de la Croix Limont, 40 à 5590 Ciney pour le montant d'offre contrôlé de € 895,00 hors TVA ou € 1.082,95, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3513/723-60.

6. Achat 30 paires de bottines de casernement – Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 30 paires de bottines EMS Crosstech boot à la Société VDP Safety S.A. Binnensteeweg 160 à 2530 Boechout, pour un montant de € 4.860,00 HTVA ou € 5.880,60 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-05.

7. Réparation camion-citerne de Dinant - Approbation de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation du camion-citerne CCDI01 Scania N331 du poste de Dinant auprès du garage Lecaillie, rue Tige de Nettine 1 à 5377 Sinsin, pour le montant d'offre de € 6.629,75 HTVA ou € 8.022,00 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/745-98.

8. Achat siège bateau, échelle et manivelle – Budget extraordinaire – Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'achat d'un siège, d'une échelle et d'une manivelle pour treuil pour équiper le bateau d'Yvoir, pour un montant estimé qui s'élève à € 1.800,00 TVAC ; De passer le marché par facture acceptée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

9. MP Audit pour mise en conformité électrique et incendie Poste de Dinant - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-006 et le montant estimé du marché "Audit mise en conformité électrique et incendie Poste de Dinant" à € 11.570,25 hors TVA ou € 14.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3514/723-60.

10. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A24-00189, le contact patient étant établi.

11. AMU – Demande de stage – Etudiant infirmier Haute Ecole Hénallux

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter en stage Melle X, étudiante en 4e année de soins infirmiers à la Haute Ecole Hénallux, du 29 avril au 19 mai 2024 ; De marquer son accord sur la convention de stage proposée par l'école.

12. AMU – Demande de stage – Etudiant infirmier Haute Ecole Hénallux

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter en stage Monsieur X, étudiant en 4e année de soins infirmiers à la Haute Ecole Hénallux, du 18 mars au 7 avril 2024 ; De marquer son accord sur la convention de stage proposée par l'école.

13. Suspension de nomination – Sergent volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Monsieur X, sergent volontaire au Poste de Gedinne, pour une période de 12 mois à partir du 1er mai 2024.

14. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au poste de secours de Florennes, à la date du 30 mars 2024.

15. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, caporal volontaire au poste de secours d'Yvoir, à la date du 30 mars 2024.

16. Démission volontaire secouriste-ambulancier non pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, secouriste-ambulancier au poste de secours de Philippeville, à la date du 30 mars 2024.

17. Remplacement agent administratif - Appel à du personnel intérimaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord pour l'appel à du personnel intérimaire pour le remplacement de Madame X durant son congé de maternité du 11 avril au 24 juillet 2024 environ ; De valider le choix de l'agence d'intérim Randstad.

18. Personnel administratif – Demande interruption de carrière

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accorder une interruption de carrière complète à Madame X, pour une durée de 12 mois à partir du 1er avril 2024.

19. Litige pompiers volontaires - Requête en cassation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre note de la requête en cassation déposée par Me Jacqueline Oosterbosch contre la décision de la Cour du Travail du 12 octobre 2023.

20. Formation continue 2025 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte des échanges de mails entre la zone, l'EPSC de Namur et le SPF Intérieur concernant le planning des formations continues pour 2024 et 2025 ; D'envoyer un courrier recommandé dénonçant la situation, à l'EPSC et à la Province, et de solliciter une réunion avec le député Richard FOURNAUX.

21. Poste de Florennes - Frais globaux

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'inviter le Commandant de zone à faire une analyse globale du poste de Florennes dans les meilleurs délais ; D'attendre l'avis du Conseil communal de Florennes sur la vente ou la cession d'un droit d'emphytéose sur le garage attenant à la caserne.

22. Proposition du commandant d'anticiper l'engagement de son remplaçant

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prévoir une réunion avec le Directeur de la Prévention pour examiner les possibilités dont la zone dispose pour apurer le retard de traitement des dossiers de prévention incendie ; De charger la Secrétaire de zone de prendre contact avec le candidat commandant pour vérifier si son engagement pourrait être anticipé.

23. Projet OJ conseil du 22/03/24

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 22 mars 2024.

24. Recrutement ouvrier D1 – Nouvelle désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Monsieur X, en tant qu'ouvrier polyvalent à temps plein pour le service Logistique de la zone ; D'engager Monsieur X dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 25 mars 2024, au grade et barème D1 ouvrier, avec une ancienneté pécuniaire d'environ 2 ans à calculer.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

